



un syndicat
au service
des territoires

Morbihan énergies

27 rue de Luscanen
CS 32610
56010 VANNES CEDEX

morbihan-energies.fr

Tél : 02 97 62 07 50
Fax : 02 97 63 68 14
contact@morbihan-energies.fr

• Certifié ISO 50001 - Management de l'énergie •

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

[151]

Référence

Publié le 30/11/23

ID : 056-215601014-20231122-DEL10_23_11_20-DE

ENGAGEMENT DE CONTRIBUTION Effacement

Je soussigné **Commune de Languidic**

**m'engage à verser à l'ordre du
Service de Gestion Comptable de Vannes**

pour effacement du réseau électrique, situé **rue Coët Mousset et impasse Cité de Coët Mousset**, la contribution prévisionnelle calculée à partir de l'estimation prévisionnelle des travaux.

Soit C = **156 000,00 € HT ***

En application du règlement Morbihan énergies, il est donc demandé une contribution financière de **54 600,00 €** après abattement de 65%

Le présent engagement signé doit être adressé à Morbihan énergies par la Mairie, afin que le bon de commande travaux soit délivré à l'entreprise.

Son délai de validité est de 3 mois à compter de sa date d'établissement. Au-delà de ce délai, une nouvelle estimation sera établie suivant les règles de contribution en cours.

La contribution sera acquittée suivant l'avancement des travaux dès réception de l'avis des sommes à payer émanant du centre des finances publiques.

Cette contribution sera plafonnée en fin de chantier à 35 % du coût réel des travaux.

Cette contribution calculée sur un montant hors taxes ne peut donc donner lieu à récupération de la T.V.A.

Nota : Les réfections de chaussées ne sont pas incluses. Elles doivent être traitées directement par la commune dans le cadre de l'aménagement de voirie pour l'ensemble des tranchées réalisées (y compris celles situées hors aménagement de voirie).

Etabli le 12/09/2023

Le Directeur Général,

Didier ARZ

Lu et accepté,

A, le

le Signataire

Les réclamations éventuelles concernant l'établissement du présent engagement devront être formulées à Morbihan énergies, 27 rue de Luscanen, CS 32610 56010 VANNES CEDEX.

*** La contribution pourra faire l'objet d'un assujettissement à la TVA selon les règles en vigueur.**